

Sécurité de l'école

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

 Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement	 Contrôle visuel des sacs
 Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement	 Interdiction de stationner aux abords des établissements
 Évitez les attroupements devant l'établissement	 Signalez tout comportement ou objet suspect
 Organisation de trois exercices de sécurité	 Sorties scolaires autorisées, consignes relatives aux voyages scolaires sur education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations et les consignes à suivre en cas d'alerte à proximité d'une école sur :

Téléchargez l'application SAIP sur votre smartphone afin d'être avisé en cas d'alerte

		
--	--	---

Le rôle des parents

- **Ne vous attardez pas devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de vos enfants.** Il est important d'éviter les attroupements devant l'école.
- **Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école.**
- Vous devez déposer vos enfants selon les horaires définis par le protocole sanitaire de l'école. Nous vous invitons donc à arriver au plus tard à 8h40 en élémentaire et 8h50 en maternelle pour avoir le temps de dire au revoir à votre enfant.
De la même façon, vous devez déposer vos enfants entre 13h35 et 13h45 le midi ; **13h45 étant l'heure de fermeture des portes.**
- En maternelle, vos enfants sont repris, à la fin de chaque demi-journée, par la personne responsable légale ou par toute personne nommément désignée par vous par écrit au directeur d'école, sauf s'ils sont pris en charge, à votre demande, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport ou par l'accueil périscolaire auquel votre enfant est inscrit. (cf. règlement intérieur de l'école)
- En élémentaire, les enseignants accompagnent les élèves jusqu'à la sortie de l'école (sauf élèves pris en charge par la municipalité). Une fois en dehors de l'enceinte, les élèves ne sont plus sous leur responsabilité.

- **Signaler à l'équipe éducative tout comportement ou objet suspect.**

Les actions de l'équipe éducative

Voici les dispositions mises en place sur l'école pour proposer un cadre sécurisant à vos enfants :

- Un adulte vous accueillera aux entrées de l'école. Merci d'être poli et compréhensif envers lui. Il se doit de faire respecter les horaires d'ouverture et de fermeture des portes de l'école.
- Trois exercices « incendie » ainsi que trois exercices de type PPMS seront organisés, dont un qui porte sur les intrusions dans les écoles. Comme pour les autres risques du plan, toutes les précautions seront prises pour adapter le discours à l'âge des enfants.
- Un partenariat est mis en place avec la gendarmerie de Pont-Aven.